Note de méthodologie thamoudéenne / Dr. A. Jamme. — Extrait de : Parole de l'Orient : revue semestrielle des études syriaques et arabes chrétiennes : recherches orientales : revue d'études et de recherches sur les églises de langue syriaque. — vol. 1, n° 2 (1970), pp. 441-446.

Notes au bas des pages.

I. Inscriptions thamoudéennes. II. Arabie (Péninsule) — Histoire.

PER L1183 / FT36772P

NOTE DE MÉTHODOLOGIE THAMOUDÉENNE

PAR

Dr. A. JAMME

The Catholic University, Washington

Lors de la rédaction de mes recherches thamoudéennes, l'idée ne m'est pas venue qu'elles puissent être acceptées, voire même comprises par A. van den Branden, lui qui s'est habitué, depuis de nombreuses années, à admettre comme normales des constructions de phrase insolites et des interprétations de mots basées sur des cas exceptionnels ou sur rien du tout.

Le manifeste intitulé Les études thamoudéennes du R.P. Jamme que van den Branden vient de faire paraître dans cette revue (1969, p. 289-304), vaut son poids d'or parce qu'il contient une excellente description de la méthode de travail de son auteur. C'est à cette question de toute première importance que sont consacrées les lignes suivantes, étant donné que les questions secondaires, dont je fais grâce au lecteur, n'ont d'autre valeur que celle de la méthode qui les inspire et qu'elles reflètent.

La caractéristique générale de cette méthode est présentée dans la conclusion (p. 304), qui peut se résumer comme suit: les clichés paléographiques et autres émis dans le passé sont des acquisitions certaines que moi, van den Branden, j'ai reprises et élargies et, « à notre modeste avis », ce n'est qu'en les acceptant telles quelles « qu'on peut rendre service à la science thamoudéenne ». Il me paraît difficile de se décerner un brevet plus clair d'infaillibilité et d'obscurantisme.

La méthode de travail de van den Branden tient toute entière dans l'application brutale et aveugle de ses clichés paléographiques et autres, ce qui explique l'attitude générale décrite plus haut et également ses réactions particulières.

- a) Il laisse tomber purement et simplement ce qui le gêne sans même se rendre compte de l'opposition réelle entre le titre général de son article et le caractère très limité de son contenu. Son manifeste se limite, en effet, aux cinq premiers chapitres de mon volume intitulé *Thamudic Studies* et voue à l'oubli le plus complet les trois derniers chapitres du volume et les deux articles qui ont accompagné ce volume (1).
- b) La reproduction et l'étude des originaux ont peu d'importance. L'article de D. H. Müller fut publié... en 1893, et van den Branden ne l'a jamais consulté une seule fois (p. 290), ce qui ne l'empêche d'ailleurs pas d'en parler (p. 290-291). Ce fait à peine croyable est caractéristique de sa méthode. Voici deux autres cas: 1º Son article sur « Les textes thamoudéens de Huber et d'Euting » (cf. Le Muséon, 69 [1956], p. 109-137) attache tellement d'importance aux fac-similés publiés qu'il n'en reproduit aucun. 2º Son article sur « Les inscriptions lihyanites de R. Stiehl » (cf. al-Machriq, 1969, p. 67-79) fut rédigé sans avoir pris connaissance de la documentation photographique publiée. Il est un troisième exemple sur lequel je reviendrai plus tard; mon article qui le concerne, bien que rédigé et envoyé au début de 1968, n'est malheureusement pas encore paru. Cette attitude de van den Branden relative aux originaux contredit ses affirmations grandiloquentes qui les concerne (p. 291). N'ayant jamais consacré, ne serait-ce qu'une heure de sa vie au travail de déchiffrement des inscriptions in situ, van den Branden n'est en aucun cas qualifié à parler de la valeur des copies réalisées dans le passé et moins encore des justes critiques de ceux qui ont des textes et des difficultés de l'exploration une connaissance expérimentale et pas uniquement livresque.

⁽¹⁾ Le premier article est daté par erreur de 1958, et les renseignements bibliographiques du second ne sont même pas donnés.

⁽²⁾ Van den Branden est à ce point aveuglé par sa méthode qu'il ne réalise même pas la gravité de son cas. « Durant la dernière guerre, lorsque nous préparions notre ouvrage InTh[] à Louvain, le livre de Müller nous était impossible et nous ne l'avons pas trouvé non plus ici à Beyrouth », écrit l'auteur pour s'en excuser (p. 290). A supposer même que sa première affirmation soit exacte — ce qui n'est pas le cas —, la guerre est terminée depuis vingt-cinq ans. La rapidité de la poste et les nombreux procédés de reproduction lui enlèvent toute excuse.

- c) La conviction béate que van den Branden a de la valeur absolue de ses clichés méthodologiques l'empêche de comprendre les objections formulées. Ses restitutions de bn « fils de », et de w « et », ses interprétations des prépositions lm = nm, bn « par » (introduisant un nom personnel au début d'une inscription) et de f « à », il aurait déjà dû les justifier il y a vingt ans. Les objections qui lui furent présentées récemment lui fournissaient une belle occasion de produire les justifications et explications nécessaires. Il se contente de réaffirmer ses clichés par autosuggestion, s'imaginant sans doute qu'une répétition équivaut à une preuve. L'attitude obscurantiste de van den Branden est mise en lumière par la réaction de F. V. Winnet qui écrit: « wdd f: Jamme (TS, pp. 12, 45-6) rightly questions the interpretations of this expression which have been previously proposed ("grüsste" par Littmann, "salut à" by van den Branden, "love to" by myself) since the preposition f never has the meaning "to" in Classical Arabic at least » (3). Mon compte rendu de l'ouvrage de F. V. Winnett (à paraître dans IAOS) reprend la question de lm = mn et y discute les suggestions nouvelles de F. V. Winnett relatives à wdd f et à lm = nm.
- d) Cette conviction béate de van den Branden l'empêche de se rendre compte des caractéristiques de certains faits précis, de la simplication outrancière de certaines de ses affirmations et de l'illogisme de ses argumentations.
- 1. Le cas de ses restitutions de \underline{d} . Van den Branden affirme catégoriquement qu'« il reste [] le fait, bien établi en thamoudéen (10) comme en sud-arabe (11), qu'un nom propre peut être suivi de son nom tribal sans l'aide du pronom d'appartenance \underline{d} » (p. 292-293).

J'ai déjà fait remarquer en 1968 que le parallèle sud-arabe est invoqué indûment par l'auteur, parce qu'il ne se produit que dans une classe bien délimitée de textes sud-arabes, celle des proscynèmes.

C'est du simplisme que d'affirmer le « fait, bien établi en thamoudéen ». L'auteur renvoie à la p. vii de son ouvrage mentionné à la note 10. De

⁽³⁾ Cf. F. V. WINNETT and W. L. REED, Ancient Records from North Arabia, Toronto, 1970.

fait, la question est traitée aux pages vII, VIII, XII et XIII. Il s'agit, en réalité, d'un nom propre isolé ou précédé de l'article h-.

Dans le premier cas, «il est parfois malaisé de déterminer si tel ou tel nom doit être interprété comme nom tribal ou comme simple nom généa-logique. On n'est certain que quand le nom appliqué est connu par ailleurs comme nom de tribu» (p. xII). Cette certitude est en principe irréelle, car l'auteur ne prouve pas — ce qu'il aurait dû faire et ce qui ne peut être fait — que les lettres composant un nom tribal ne peuvent signifier autre chose. Or, le thamoudéen a le relatif <u>d</u> pour introduire un nom tribal. Cette remarque justifie la seconde objection, à laquelle l'auteur se garde bien de répondre bien qu'elle lui ait été présentée, savoir: pourquoi <u>d</u> est-il omis s'il s'agit d'un nom tribal?

Dans le second cas, l'auteur affirme (p. VIII) que l'article h- pourrait avoir « la valeur de bn» (p. VIII). Cette suggestion saugrenue prouve du moins que l'auteur est loin d'être certain que le nom suivant soit tribal.

Enfin, dans les trois cas cités à la p. vii, l'auteur traduit <u>t</u>md et h<u>t</u>md par l'adjectif, « le Thamoudéen ». Si <u>t</u>md est bien un nom tribal, et nullement un adjectif dérivé — hypothèse exclue par l'apriorisme des clichés de l'auteur —, pourquoi ne pas traduire par « de Thamoud »? La raison paraît obvie: cette traduction n'inclurait pas l'article qui, même pour l'auteur, ne peut signifier bn « fils de » dans ces cas, et qui n'introduit pas un nom tribal en thamoudéen.

2. Le cas de <u>d</u>n. — En faveur de sa théorie de <u>d</u>n, masculin singulier, féminin singulier, duel et pluriel, van den Branden fait appel à la grammaire de M. Höfner et plus particulièrement au cas exceptionnel du pronom démonstratif masculin singulier à valeur collective de RÉS 3858/5 (p. 294). Un hapax legoménon sud-arabe serait la norme en thamoudéen!

Ensuite, «il s'agit de savoir si dans une langue sémitique une même forme graphique pronominale peut se rapporter au féminin et au masculin », affirme l'auteur (p. 294). Van den Branden ne se doute même pas qu'il déplace indûment le problème et qu'il tente de le résoudre en enfonçant une porte ouverte.

* *

J'ai lu avec intérêt la « Note de méthodologie thamoudéenne » du P. Jamme. Je ne l'accuserai pas d'avoir péché par excès de modestie et de modération. D'ailleurs, il a grandement raison quand il affirme que la méthode est « une question de première importance ». Nous sommes bien d'accord — c'est bien de cela qu'il s'agissait dans mon article — c'est sur cela aussi que le P. Jamme insiste ici.

- 1. L'auteur me reproche mes « clichés paléographiques ». Sur quelle base? Dans son ouvrage Thamudic Studies qui traite des inscriptions thamoudéennes ex professo, j'ai cherché en vain un seul argument de réfutation, et dans sa « Note » le Père semble s'imaginer que des injures remplacent avantageusement la réfutation scientifique. Maintenant, si l'on demandait pourquoi il a donné la valeur r au petit trait droit, la valeur n à la ligne ondulée et la valeur š au signe du soleil dans p. ex. Eut. 772 (p. 15 de ses Thamudic Studies), HU. 521 (p. 14) etc., alors qu'il lit le premier signe n, le second š et le signe à demi cercle r dans p. ex. HU. 480 (p. 38), HU. 412 (p. 40), HU. 443 (p. 41) etc., il répondra peut-être: « parce que ces signes identiques changent de valeurs dans les différents "clichés" paléographiques. » Au fond, nous sommes donc bien d'accord.
- 2. « La reproduction et l'étude des originaux ont peu d'importance » pour moi. Et l'auteur d'énumérer deux de mes articles qui ne reproduisent pas les textes, d'ailleurs pour des raisons que le Père n'ignore pas, mais qui sont, comme les 56 planches de textes contenant des centaines d'inédits qu'on trouve dans mes volumes, « des questions secondaires dont il fait grâce au lecteur ». Mais au fond, nous sommes encore bien d'accord sur cette méthode, car sinon on expliquerait difficilement l'auteur dans ses Thamudic Studies où il traite des centaines d'inscriptions, n'en reproduit aucune, même pas les 33 graffites d'Euting édités par Müller qu'il considère pourtant comme des modèles parfaits de paléographie. Dans ses Minaean Inscriptions Published as Lihyanite, un volume de 179 pages, on en trouve exactement 7. Et quand à l'étude des originaux, ce serait plutôt une question désobligeante que de demander sur quels originaux thamoudéens mon ancien condisciple s'est basé pour ses Thamudic Studies.

3. C'est vrai encore que je n'ai « jamais consacré, ne serait-ce qu'une heure de ma vie, au travail de déchiffrement des inscriptions in situ », bien entendu, des inscriptions thamoudéennes. Donc n'ayant pas la connaissance expérimentale, je ne serais pas qualifié pour parler de la valeur paléographique des copies. Si ce manque d'expérience pratique entraîne mon incompétence en ce qui concerne la paléographie thamoudéenne, alors nous nous rencontrons encore ici, car, pour autant que je sache, mon collègue n'a jamais copié ni publié ne fût-ce qu'un seul texte thamoudéen inédit. Et pourquoi alors mettre en doute la compétence d'Euting, de Littmann, de Ryckmans et d'autres qui avaient bien cette expérience? N'y aurait-il qu'un seul qualifié in the world?

Faut-il une conclusion? L'expérience a prouvé que dans le domaine de l'épigraphie préislamique, aucune œuvre ne peut être considérée comme parfaite. Ce n'est pas une raison de lancer aux auteurs toutes sortes d'épithètes de mauvais goût. Modestie, modération et dignité sont des qualités qui ne déparent pas la critique.

A. v. d. Branden

* *

Nous considérons cette controverse comme close.

LA RÉDACTION

CRÉATION D'UN INSTITUT DE MUSICOLOGIE A L'UNIVERSITÉ SAINT-ESPRIT, KASLIK (LIBAN)

Le 31 octobre 1970 eut lieu à l'Université Saint-Esprit de Kaslik l'inauguration solennelle d'un Institut de Musicologie dont le but est de recueillir, de conserver et d'étudier les documents sonores des traditions musicales, tant profanes que sacrées, des pays du Proche-Orient. A cette occasion, le R.P. Louis Hage, directeur du nouvel Institut, prononça un discours inaugural dont nous donnons quelques extraits qui illustrent bien la méthode et le but que cet Institut s'est assigné: «... A l'instar de plusieurs autres disciplines, la musicologie est toujours restée affublée d'un halo d'imprécision. Partant de la forme bipartite du terme, les uns concevaient la discipline naissante simplement comme « une science de la musique qui embrasse sa théorie et son histoire » (M. Brenet), les autres élargissaient son champ: « Elle est l'étude scientifique de la musique au sens le plus large » (Wellesz). Par la suite, d'autres essais de définitions plus précises ont été avancées: «Le véritable objet de la musicologie n'est pas la musique en tant qu'un fait donné par lui-même mais l'homme pour autant qu'il s'exprime musicalement» (Handschin); ou encore cette définition: « C'est une discipline para-musicale qui recherche, formule et résout des problèmes se rattachant à l'histoire de la musique, à son esthétique et à la musique elle-même dans ses manifestations diverses» (A. Machabey); ou enfin cette autre définition: « De nos jours "musicologie" désigne l'ensemble des disciplines philosophiques, scientifiques, historiques et folkloriques ayant pour objet le son et l'art sonore» (E. Haraszti)...

La musicologie ne tarda pas à constater sa crise de croissance et à se ressentir de sa position mal définie. Les musiciens la considéraient comme inutile puisqu'elle leur paraissait une discipline totalement tournée vers le passé. Les profanes ne voyaient guère en quoi elle pouvait servir la civilisation moderne.

Axée sur les questions de musique occidentale de tradition écrite, la musicologie ne pouvait s'empêcher, d'une façon radicale, de considérer aussi les autres musiques du monde. Ainsi une partie des musicologues, en grande partie germaniques, deviendront partisans d'une nouvelle méthode et partant d'une nouvelle forme de musicologie: la musicologie comparée (vergleichende Musikwissenschaft) qui devait par la suite se voir désignée par le terme actuel d'Ethnomusicologie.

Ainsi l'on est arrivé à la division de la science musicologique générale en deux sections: la musicologie et l'ethnomusicologie. La première s'intéressait aux traditions écrites occidentales (savantes), l'autre à tout ce qui reste, i.e. aux traditions occidentales orales et à toutes les autres traditions musicales du monde, depuis celles des peuples dits primitifs (australiens, amazoniens...) jusqu'à celles des civilisations dites de haute culture (arabe, indienne, chinoise, etc.). La musicologie s'assignait donc la tâche d'explorer le domaine écrit et historique; l'ethnomusicologie, le domaine oral et ethno-social. Le champ de la

première est limité dans l'espace et le temps. Celui de la seconde est immense. Il est évident alors que l'emploi des termes est inadéquat. En effet, le terme restrictif d'ethnomusicologie désigne un domaine beaucoup plus vaste que celui du terme plus général de musicologie. Cet emploi abusif des termes est préjudiciable. Nous autres orientaux, nous le ressentons plus vivement que nos collègues occidentaux. D'ailleurs ce n'est qu'un résultat faux dû aux circonstances de l'évolution de la science musicologique. Il ne nous appartient certes pas, de critiquer les efforts musicologiques accomplis, car, de ce domaine-là, nous étions presque complètement absents. A peine nous est-il permis de nous plaindre des erreurs des autres.

Profondément conscient du rôle que nous avons omis de jouer dans l'évolution de la science musicologique, résolument décidé d'œuvrer en vue d'une méthode et d'une terminologie adaptée à notre culture et à notre civilisation propres, enfin solidement convaincu de la nécessité d'instaurer la discipline musicologique dans notre pays, nous avons créé, dans le cadre de l'Université Saint-Esprit de Kaslik un Institut de Musicologie. Je me hâte cependant de préciser et de souligner que nous ne prenons pas le terme de musicologie dans son acception conventionnelle occidentale partitive, mais dans son sens général et plein qui englobe, tout ensemble, et le contenu de la musicologie conventionnelle et celui de l'ethnomusicologie moderne. Nous n'estimons pas qu'on puisse admettre dans notre culture proche-orientale une vraie séparation entre les deux branches. Ainsi se trouve-t-il expliqué pourquoi nous n'avons pas voulu appeler notre Institut « Institut d'Ethnomusicologie (terme plus adéquat selon la convention occidentale), mais plus simplement « Institut de musicologie».

A côté de l'indispensable musicologie générale et comparée, l'Institut se doit de s'intéresser en premier lieu, et c'est normal, à la musique proche-orientale et à son champ d'action à l'intérieur de notre pays et des pays voisins. Nous ferons de notre mieux pour recueillir, conserver et reproduire toute musique de valeur susceptible de révéler et d'intéresser l'homme. Nous serons tourné aussi bien vers le passé et la tradition que vers l'avenir et l'invention.

Notre Institut se propose trois buts essentiels et complémentaires:

Premièrement, servir, comme centre de documentation sonore et écrite, à recueillir et à conserver tous genres de documents relatifs à la musiciologie et aux disciplines annexes (ethnologie, sociologie, archéologie, etc.). C'est le premier souci donc de l'Institut que de recueillir et de conserver les documents, en particulier les documents sonores. Des enquêtes et des missions scientifiques seront organisées pour le Liban et les pays voisins, pour sauver ce qui reste des traditions orales, tant profanes que sacrées, de toutes les ethnies et les confessions religieuses, avant qu'elles ne se déforment davantage ou qu'elles ne disparaissent complètement. Les documents seront, par la suite, classés et préparés, prêts à être consultés et utilisés par les chercheurs. Un travail parallèle sera mené en vue de l'étude et l'appréciation des nouvelles tentatives ayant un caractère sérieux et réfléchi. Des recherches multiples et fréquentes seront ainsi faites par nos étudiants et chercheurs sur les compositions et les essais actuels. Notre objectif comporte également l'intention de faciliter et de multiplier les rencontres des compositeurs, des chanteurs, des instrumentistes, les

uns avec les autres et avec les chercheurs tant libanais qu'étrangers. La phonothèque et la bibliothèque seront mis au service de tous ceux qui s'y intéressent.

Le deuxième but de l'Institut est d'aider, comme centre de recherches, tout travail relevant du domaine de l'Institut. Le souci de recherche en caractérisera les divers aspects et activités. Le travail postule le sens du sérieux et sera de préférence de première main.

Le troisième but de l'Institut est de promouvoir, comme centre d'enseignement, une culture musicologique générale en même temps que des études spécialisées. Ainsi, l'Institut prévoit trois genres d'enseignement: un cours public, des cours pour étudiants et des séminaires de travail pour chercheurs. Le programme d'étude est réparti sur trois années au terme desquelles, l'étudiant ayant donné satisfaction selon les normes d'enseignement, obtiendra un diplôme ou une licence de musicologie.

La création de l'Institut de Musicologie est plus qu'un simple événement passager. Peu importe qu'il soit relevé dans les chroniques ou les faits divers. Notre souhait est qu'il ouvre une nouvelle période et marque une date dans l'histoire de notre civilisation. Le fait que plusieurs Instituts et musicologues à l'étranger l'assurent de leur sympathie, de leur collaboration et de leur appui, est une garantie de sérieux.

L'institut ne commence pas à zéro. Ses espoirs ont souvent été formulés par plusieurs musiciens libanais avant nous. Les domaines de ses études ont quelquefois été défrichés par des chercheurs de grande valeur. A tous les chercheurs, artistes, chanteurs et amateurs, nous tendons la main pour une étroite et fructueuse collaboration.

ACHEVÉ D'IMPRIMER
SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE
A BEYROUTH
LE TRENTE DÉCEMBRE
MIL NEUF CENT SOIXANTE-DIX